

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : BIEN IMMOBILIER SIS 16 RUE DE LA POSTE PARCELLE CADASTREE B586 - SIGNATURE ET DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE RELATIVE A UN CHANGEMENT DE DESTINATION

Le Maire,

Vu la délibération n°2025-006 du 30 janvier 2025, confiant au maire, Nicolas Varigny, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant que le bien immobilier sis, 16 rue de la poste, sur la parcelle cadastrée B586, n'a plus vocation à être destiné à de l'habitation mais à être utilisé en tant qu'équipement d'intérêt collectif et services publics,

DECIDE

- Article 1: D'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer une déclaration préalable relative au changement de destination du bien immobilier sis, 16 rue de la poste, sur la parcelle cadastrée B586 en équipement d'intérêt collectif et services publics.

- Article 2: Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, au Comptable public et publiée sur le site internet de la collectivité.

CHAPONNAY, le 20-08-2025,

Le Maire,
Nicolas VARIGNY

Certifié exécutoire
En préfecture, le 20-08-2025
Et de publication, le 20-08-2025



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, sweeping stroke.